



M. ROCARD / CONSEIL DES MINISTRES DU 1er JUIN

8830306AO/

COMPTE-RENDU DE M. ROCARD

"Le deuxième Conseil des ministres de travail du gvt que j'ai l'honneur de conduire sous l'autorité de M. le Pdt de la République vient de se tenir. Il a concerné principalement deux points : notre système éducatif, la formation, et la lutte contre le chômage, notamment du côté de l'exportation.

Sur la formation, nous avons tenu à prendre immédiatement quelques décisions qui améliorent la rentrée scolaire prochaine. Même si elle est pratiquement faite sur la base des décisions budgétaires et des décisions de gestion du gvt précédent. Mais, tout de même, du pt de vue de l'amélioration de la qualité du service, du pt de vue du paiement des dettes de l'Etat à un certain nombre d'enseignants pour leurs tâches au moment des examens, du pt de vue de la qualité des équipements et des moyens du système scolaire. Des moyens aussi de l'université et de la recherche, des décisions importantes ont été prises et financées par annulation de crédits sur d'autres éléments du budget public. Un milliard deux cent millions de francs à peu près vont améliorer notre système éducatif dans tous ses niveaux : enseignement supérieur, enseignement secondaire, enseignement primaire et recherche.

D'autre part, en ce qui concerne l'emploi, la décision a été prise d'aider les sous-préfets de France à s'initier à toutes les formes d'incitations possibles à la création locale d'emplois puisque chacun sait que, dans la France d'aujourd'hui, ce sont surtout les ptes et moyennes entreprises qui sont créatrices d'emplois. Mais que l'administration doit aider, doit favoriser, doit savoir inciter et piloter. Nous travaillerons donc dans ce sens avec intensité et fermeté. En ce qui concerne le commerce extérieur, une nouvelle fois, le Conseil des ministres s'est penché sur la gravité de la situation de notre balance industrielle. Et nous avons mis en place un certain nombre de moyens d'appui à nos industries exportatrices, notamment pour rendre plus cohérentes et plus rapides les décisions de la puissance publique.

C'est tout cet ensemble des choses qui vise l'amélioration du travail de l'Etat qui doit permettre que la France entière améliore son tra-

.../...

8830306 A02

vail et ses capacités d'exportation dont chacun sent qu'elles sont la condition de notre croissance économique et, donc, de la lutte contre le chômage. Merci."

M. ROCARD (CONFERENCE DE PRESSE)

M.R. : "Je vous commente rapidement et, ensuite, je me livrerai à vos questions les travaux de ce troisième Conseil des ministres de mon gvt, qui est le deuxième conseil de travail.

C'est la troisième partie, comme d'habitude, qui comporte les pts essentiels. Et, au-delà des communications nécessaires mais ordinaires de M. le ministre des Affaires étrangères et de M. le ministre de l'Economie et des Finances, les trois communications importantes, et surtout la première de ces trois, sont les suivantes : La première était la communication de M. le ministre d'Etat chargé de l'Education, de la Recherche, de la Technologie et du Sport sur notre système éducatif. La seconde était de M. le ministre de l'Intérieur et, la troisième, de M. le ministre de l'Industrie.

M. JOSPIN, dans une communication très nourrie a évoqué les problèmes immédiats du système scolaire pour l'année 1988. Sur ma demande mais avec son plein accord, nous nous renvoyons un peu plus de travaux, de préparation administrative pour la programmation, sur une longue période, de l'effort de rénovation de notre système scolaire. Pour l'année 1988, l'urgence était d'éliminer certains pts noirs, de prendre un certain nombre de mesures très attendues et de débloquer immédiatement les premières ressources nécessaires à traduire cela dans les faits.

Quatre orientations ont été retenues. La première est la promotion de l'égalité des chances. A ce titre, ont été relancées les zones d'éducation prioritaires par la création de nouvelles classes maternelles et le renfort des conseillers d'éducation ; la reconduction des actions d'insertion des jeunes en difficulté dès la prochaine rentrée scolaire ; la revalorisation de 10% en 1988 du taux des bourses de l'enseignement supérieur et un accroissement substantiel du taux mensuel des allocations de recherche. C'était la première orientation-promotion de l'égalité des chances. Avec comme morceau principal la relance des zones d'éducation prioritaires.

Deuxième orientation : l'amélioration des locaux et des équipements

.../...

8830306 A03

scolaires et universitaires. Un programme d'entretien en faveur des établissements scolaires de l'Etat (115 millions de francs d'autorisation de programme), le versement de 1988 aux universités (200 millions de francs de crédit supplémentaire), la réalisation des travaux d'urgence dans les cités universitaires dégradées et l'octroi d'un crédit supplémentaire (50 millions) en faveur des bibliothèques.

Troisième orientation : l'amélioration de la qualité du service à travers, d'une part, l'accroissement des possibilités de remplacement dans l'enseignement secondaire ; des remplacements des personnels en formation. Ce qui est incitateur à une intensification de la formation permanente des personnels d'éducation. La création de 300 emplois de personnels non enseignants (agents techniques, ouvriers de services), qui va de pair avec les constructions scolaires réalisées par les collectivités locales (il y a tout de même 60 établissements neufs par an). La fin du gel des emplois des personnels non enseignant dans l'enseignement supérieur. Et puis, une honte à laquelle il fallait bien mettre un terme : le règlement rapide des sommes dues aux professeurs ayant participé à des jury en 1987 et 1988 (l'Etat devait 180 millions de francs de dettes non honorées sur des revenus personnels de personnes sont les revenus ne sont pas si passifs). Naturellement, nous avons pu considérer comme immédiatement urgent ce problème. Le relèvement du montant de la rémunération des cours complémentaires dans le supérieur, la mise en place, enfin, d'un concours interne pour l'agrégation annoncé par M. CHEVENEMENT et dont l'entrée en vigueur avait été deux fois reportée.

Quatrième orientation : l'adaptation de la formation aux exigences de l'avenir par l'abondance des crédits permettant un écoulement normal des stages en entreprises effectués par les élèves des lycées d'enseignement professionnel, la renovation des équipements pédagogiques dans les collèges et la mise en place de pôles productifs dans les lycées professionnels, la création de 25.000 heures supplémentaires pour permettre de réduire l'obligation de service des PEGC et poursuivre les actions de soutien dans les zones prioritaires, la création d'un fonds d'aide à l'innovation visant à permettre aux établissements du secondaire de financer des projets éducatifs nouveaux et diversifiés. Enfin, au niveau de l'enseignement supérieur, l'abrogation des arrêtés sur les études doctorales et sur l'habilitation à diriger des recherches afin de mettre notre système universitaire plus en rapport avec

.../...

4
8830306 Aoû

les orientations européennes et la recherche des équivalences généralisées des diplômes. Nous étions en présence de textes qui favorisaient au contraire un isolement dangereux de la France.

Toutes ces mesures regroupées représentent une dépense de l'ordre de 1,2 milliard de francs, qui sera financé par la suppression d'un certain nombre de crédits ouverts dans les actuelles écritures budgétaires.

Encore une fois, je le répète, il ne s'agit pas là de la politique à long terme pour l'Education. Il s'agit des nécessités immédiates pour qu'une rentrée scolaire déjà jouée en gros dans les effectifs, dans les constructions disponibles, dans les postes principaux, soit accompagnée tout de même du minimum nécessaire de mesures colatérales qui la faciliteront.

M. L. JOSPIN commence déjà à s'intéresser à la rentrée scolaire de l'année 1989 dont la structure est en train de se jouer sur les choix budgétaires d'aujourd'hui.

Deuxième communication : celle de M. le ministre de l'Intérieur. Troisième communication : celle de M. le ministre de l'Industrie, du Commerce extérieur et de l'Aménagement du Territoire. Toutes les deux concernent l'emploi.

Dans le cas de la communication de M. le ministre de l'Intérieur, le gvt a pris acte de ce que l'emploi en France se crée essentiellement au niveau des ptes et moyennes entreprises. Je rappelai que 86% du million et demi de nouveaux embauchés de l'année 1986 sont entrés dans une entreprise de moins de 200 salariés. Mais la naissance de ces entreprises est délicate. Leur soutien dans les premiers mois, les premières années de leur existence est important. La personne qui prend le risque de créer une entreprise, pcqu'elle a une qualification, qu'elle sait faire qque chose dont elle croit possible que cela va faire naître une entreprise et créer plusieurs emplois n'est pas nécessairement capable du même mouvement, de faire une demande de permis de construire, de monter un tour de table bancaire, de connaître qque chose au droit du travail, d'établir ses contrats d'apprentissage au premier embauche dans de bonnes conditions. Et puis, l'incitation que les collectivités locales peuvent donner par leur approche du problème du terrain, soit qu'il s'agisse de louer ou de le concéder à peu cher, est important.

A cet égard, les sous-préfets de France sont potentiellement les meil-

.../...

5
1830306A05

leurs assistants à toutes ces opérations. Et, la communications de M. le ministre de l'Intérieur, M. P. JOXE, a annoncé que pendant les mois d'été un peu prolongés, la totalité des sous-préfets de France, territoriaux ou non territoriaux, regroupés en quelques sessions d'une semaine s'initieront aux détails de ces techniques d'incitation à la création d'emplois, d'incitation aussi à l'insertion professionnelle. Cela, avec la collaboration de la totalité des dpts ministériels concernés. Mais, nous l'espérons ici, des chambres de commerce, des organisations semi-publiques ou privées de toutes natures (patronales, syndicales ou associatives) qui ont dans ce domaine réalisé ou fait des choses utiles.

Cette communication touche un sujet important. J'en ~~entends~~ ^{attends} personnellement bcp. Elle est aussi exemplaire d'une méthode, d'une manière de prendre les problèmes : nous formons les hommes, mettons le temps de notre côté. Ceci n'est pas une chose massive. La boule de neige de créations progressives d'emplois ira lentement. C'est une affaire de changement des comportements. C'est aussi une diminution du caractère régalien de la puissance publique et sa mise au service de la société civile.

Troisième communication : celle de M. le ministre de l'Industrie, du Commerce extérieur et de l'Aménagement du Territoire. Il avait d'abord fait le pt de la situation pour rappeler que notre balance des paiements est tjs menacé non pas tellement par le niveau de nos importations, qui est parfaitement normal et correspond à nos structures et à notre histoire, mais par l'insuffisance de nos exportations et par les résultats en stagnation ou en régression que nous obtenons dans qques secteurs. Même si d'autres, dont l'agro-alimentaire, se tiennent bien. Je ne commente pas davantage. Nous attendons des chiffres prochainement, qu'il n'y a pas lieu d'espérer très bons.

Il était important de prévoir déjà qques mesures à cet égard. Et l'une des plus significatives est l'amélioration des procédures administratives pour traiter les problèmes de relations bilatérales de la France avec un certain nombre de pays. Nous sommes célèbres pour avoir bcp mal à mettre de la cohésion dans l'action du gvt, dans l'intervention des différents dpts ministériels et de l'action d'organismes semi-publics du type de la Coface ou d'autres. Nous allons donc procéder - M. le ministre de l'Industrie l'a annoncé - à la création, d'abord à titre expérimental pour une demi douzaine, de clubs par pays dans

.../...

6
8830306 Ao6

lesquels seront regroupés les fonctionnaires en charge dans les différents ministères concernés d'opérations touchant le pays en question, quelques personnes du secteur privé, banquier ou industriel ayant des opérations importantes ou des parts de marché significatives dans le pays en question. Ces clubs auront un Pdt et un secrétaire général doté d'un peu de durée pour que toutes les politiques de différents dpts ministériels soient harmonisées, que les décisions soient préparées en commun, même si les décisions resteront prises par les services compétents, dans les procédures habituelles. Mais nous attendons de cet ensemble plus de cohésion, une meilleure transparence de l'information et surtout une plus grande rapidité de décision. C'est aussi une manière d'empêcher qu'elle ne traîne puisque les clubs auront vocation à faire l'inventaire des dossiers en attente. Cela fait aussi partie de ces choses très nécessaires, qui peuvent ne pas paraître massives et dont je sais bien, moi, au terme d'une longue expérience que, souvent, ce sont elles qui nous disqualifient ou, quand elles vont dans le bon sens, nous facilitent la résolution progressive des grands problèmes.

Voilà, Mmes et MM, les travaux du Conseil des ministres d'aujourd'hui après quinze jours à peine de fonctionnement de la machine administrative dans une ambiance électorale. Il n'empêche que, par ailleurs, nous préparons les travaux longs dont vous serez informés ~~dès~~ en temps utile. Je suis maintenant prêt à répondre, selon la tradition, à toutes vos questions concernant l'ordre du jour de ce Conseil des ministres."

REPONSES DE M. ROCARD AUX QUESTIONS
DES JOURNALISTES

Q. -

M.R. : "Nous sommes intervenus tous les deux, le Pdt de la République et moi même — dans la voie inverse puisqu'il s'exprime en dernier — simplement pour en souligner l'importance et notre volonté de magnifier non seulement l'importance de la communication mais du sujet en lui-même, l'éducation. Tout à fait. Il y a la confirmation de la priorité que nous donnons à travers ce milliard deux cent millions déblo-

.../...

7830306 A07

4

qué tout de suite et son affectation dans toute la diversité que vous donne d'ailleurs le communiqué du Conseil des ministres avec les détails nécessaires."

Q.-

M.R. : "Non pas aujourd'hui pcq la décision d'imputation financière, nous savons que c'est possible. Elle se prendra, vous la verrez au Journal officiel probablement sous qques jours. Mais je vous signale tout de même que les décisions de gestion budgétaire font référence au fait qu'il y a unité de caisse et que la France est un grand pays. Et que par exemple, pour votre information, la décision du gouverneur de la Banque de France d'abaisser d'un quart de pt le taux des interventions de la Banque de France rapporte par abaissement du coût de sa dette, rapporte à l'Etat sur une demi année, un bon milliard. Deux milliards par an ! Voilà une décision de bonne gestion, répondant à un besoin urgent, qui fait qu'en fait, nous aurons besoin de trouver peut être, pour financer ce poste-là sur d'autres crédits, simplement 200 millions. Mais, je ne sais pas qui affectera quoi. A quoi les tubulures ? Laissez-nous les connecter comme nous le jugerons utiles ou opportuns. Et n'ayez pas simplement une vision un peu trop rigoureuse de l'adaptation de tel crédit sorti de là à tel poste sorti de là. Dans l'immense caisse unique de l'Etat - tranquillisez-vous - la gestion sera rigoureuse, l'équilibre respecté. Si décret d'avances il doit y avoir, il sera conforme à la loi. Càd sans porter atteinte à l'équilibre de la loi de finance puis soumis ensuite au parlement. Je rappelle que, jusqu'en 1987, plusieurs décrets d'avances - on m'a parlé d'une demi douzaine, j'ai d'ailleurs les chiffres là mais je ne vous importunerai pas en allant les chercher dans mes papiers - c'est une technique très habituelle et dont la rigueur exige simplement qu'elle respecte la loi. Le parlement le contrôle finalement et l'équilibre de la loi de finance ne serait être mis en cause par des décrets d'avances. C'est une commodité de réallocations."

Q.-

M.R. : "Formellement approuvé. Il était annoncé. Il avait donc été discuté avant. Vous auriez crainte que le gvt ne soit pas unanime sur un sujet pareil ? L'engagement européen de la France est unanimement pris en charge par tout ce gvt et nous faisons-là un chemin

.../...

qui n'est pas sans quelques risques. C'est accroître une relation forte avec l'extérieur de la France, avec les pays de la Communauté. C'est accroître une dépendance vis-à-vis des mouvements de capitaux dont nous voulons respecter la liberté. Nous le savons. Mais c'est une des conditions de l'édification de cet espace européen, qui est nécessaire à assurer notre avenir."

Q.-

M.R. : "Aucune probabilité. Il faut retenir là-dessus que chaque indice mensuel est un peu aléatoire et un peu une aberration du statisticien que j'ai été pendant des années dans ma jeunesse de fonctionnaire. Je pourrais vous dire qu'un indice est une somme algébrique d'accidents. C'est un peu trop oublié souvent. J'ai des souvenirs pittoresques sur une croissance stupéfiante de notre indice général de la production - on était pas en prix ! - qui s'analysait dans le fait que nous avions facturé cinq caravelles dans un seul mois alors qu'on en vendait sept par an. Mais on avait vécu huit jours dans une euphorie fabuleuse sur un décollage de notre industrie. Il en va parfois de même avec l'indice des prix et celui du commerce extérieur peut suivre la même chose dans le sens inverse. Par conséquent, méfions-nous. Mais la pente n'est pas bonne. Je n'ai pas d'indications sur le prochain. Ce phénomène, on ne le découvre qu'après. Les facturations, les soucis du hasard, il n'y a pas de prévisions là-dessus. Nous sommes dans une phase difficile. J'entends bien y remédier notamment par la petite mesure que j'ai évoquée là. Gagner quatre, cinq et six mois sur nos décisions, faire que les étrangers puissent nous saisir rapidement et avoir une meilleure cohésion, dans peu de temps, cela sera efficace sans balance de paiement ! Je prends en charge un pessimisme structurel.

Q.- *clubs*

M.R. : "Il ne s'agit que de relations bilatérales mais chaque ministère, chez-lui, fait le multilatéral dans la réflexion."

Q.- *Chubs*

M.R. : "Naturellement. Tout à fait. C'est important pour nos partenaires étrangers de ne pas se faire dans des couloirs partout et qu'il y ait quelqu'un au courant de tout. Qui peut dire : là, pour ce problème, monsieur Untel, calendrier de décisions Untel. Ce sera très nouveau !

8830306 Ao9 q

Q. - Ils auront un pouvoir de décision ?

M.R. : La France est un Etat de droit, qui a non seulement un système réglementaire tout à fait développé mais ses traditions à cet égard, je ne songe pas le moins du monde à bousculer le système de prise des décisions. Il nous est précieux, il marche bien. Simplement, il faut améliorer 1.- la cohésion 2.- les délais. Donc, ces clubs sont préparatoires d'informations mutuelles et de prises en charge des dossiers en instance. Les secrétaires généraux de clubs seront un peu des pilotes de procédure. Ils auront une vocation à téléphoner pour demander qu'on accélère."

Q. -

M.R. : "Cette communication a rappelé la baisse du quart de pt du taux d'intervention de la Banque de France, évoqué les conditions dans lesquelles se présente le système européen des taux d'intérêt et la politique de la Bundesbank en une inquiétude ni espoir particulier pour marquer simplement que nous sommes en attente de précisions sur l'orientation de la Bundesbank dans les temps qui viennent mais sans urgence. Et rappeler que la grande affaire qui va nous occuper à partir de l'automne, c'est l'édification du marché financier et unique. C'était un peu une mise à l'ordre du jour. Le ministre de l'Economie a tenu à rappeler que nous devions, l'ensemble du gvt, rester pressants en matière de stabilité de nos prix. Qui est une exigence de bonne gestion."

Q. -

M.R. : "Ils n'ont pas d'attributions. Simplement leur fonction ou leur attribution permanente est d'être à la fois pour partie du tutteur mais surtout conseillers des collectivités territoriales. Et ils sont aussi interlocuteurs souvent des milieux socio-économiques, des milieux professionnels, notamment dans la relation avec les collectivités territoriales quand le dossier est un peu difficile. Prenez le problème d'une implantation d'une usine, fut-elle moyenne, dans une commune de 52 habitants qui a eu toutes les peines du monde à faire un conseil municipal et qui a un demi garde-champêtre et un quart de secrétaires de mairie dont l'expérience professionnelle de ces choses peut se trouver insuffisante. Qui en fait suit les dossiers de ce genre ? Le sous-préfet, le plus souvent. C'est là que

nous souhaitons affiner leur compétence et leur goût du soutien à donner à la création locale d'emplois sous toutes les formes. L'emploi vrai dans des activités productives et puis les entreprises intermédiaires (je vous rappelle qu'il est dans nos projets de réveiller cette législation abolie par nos prédecesseurs mais qui avait donné de bons résultats, j'en avais vu fleurir près d'une douzaine dans mon dpt des Yvelines, qui avait vraiment abouti à qualifier des jeunes et à créer effectivement des sources de revenu, des emplois). Il y a également le problème du temps partiel. On peut imaginer des choses dans le secteur du bénévolat se professionalisant à partir du secteur associatif : tourisme, sport aussi, tous ces moyens de remettre au travail tous ceux qui n'en ont point eu la chance. De créer des emplois en utilisant toutes les armes disponibles. C'est localement que ça se passe. Tous les agents qui sont porteurs de responsabilités ou qui ont une fonction de conseiller ou de décideur, notamment les collectivités locales, voire la puissance publique, ils seront aussi instructeur des dossiers qui iront sur le bureau du préfet pour décision. Ils doivent être là-dessus mieux formés. C'est ça l'idée. Là encore, nous changerons de comportement sans changer le droit.

Q.-

M.R. : "Le problème du logement vient peut-être à l'ordre du jour du prochain Conseil des ministres. Vous en aurez confirmation dans quelques jours."

Q.-

M.R. : "Mme, je n'ai pas encore été saisi. J'imagine de nouveauir l'être. Ce n'est pas la seule technique qu'il est des ministères assez gros pour qu'on fasse des choses utiles par un déploiement à l'intérieur d'eux-mêmes !"

Q.- Abrogation de l'amendement LAMASSOURE

M.R. : "Il n'y a pas lieu de la qualifier pour le moment puisque la mesure n'est pas prise. Elle est donc à l'étude. Et, tant qu'elle est à l'étude, je ne la commenterai pas moi-même."

M.R. : "Il me reste, Mmes et messieurs, à vous remercier."
